



# **«LA RÉGION : ESPACE PERTINENT POUR DE NOUVELLES STRATÉGIES CULTURELLES ? »**

AUTOSAISINE

SYNTHÈSE

présentée par

Jean MAISONNAVE et Michel MORINEAU

Section « Culture et Technologies de l'information et de la communication »

Elsa Debarnot  
Chargée d'études

SEANCE PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2005

# 1. EN QUOI LA REGIONALISATION POSE-T-ELLE LA QUESTION DES STRATEGIES CULTURELLES ?

« (...) La Région est le meilleur échelon de convergence des interventions publiques et d'évaluation des politiques culturelles ».

Bernard LATARJET, *Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant*, mai 2004.

**Dans le pays d'Europe le plus centralisé en matière de culture, la décentralisation culturelle d'État est en question.**

La démocratisation culturelle est en panne : les publics ne se sont ni réellement accrus, ni diversifiés, socialement ou géographiquement : ce sont toujours les mêmes personnes qui profitent de la vie culturelle du pays, alors que les coûts de production et de diffusion ont doublé.

L'emploi culturel se porte mal. L'offre culturelle est chaque année plus foisonnante, mais les artistes, de plus en plus nombreux, travaillent moins.

L'éducation artistique, l'action culturelle en milieu rural et l'éducation populaire souffrent de la diminution des financements d'État.

L'arrêt du dispositif emplois jeunes pèse lourdement sur un grand nombre d'associations et de compagnies.

L'appareil de la décentralisation est en voie de restructuration.

A bien des titres, il s'agit donc de refonder une politique culturelle qui relance la demande culturelle, l'accès aux œuvres et leur circulation, c'est-à-dire une politique que l'État appelle de ses vœux, où l'éducation, l'action culturelle et les fonctions de l'artiste viennent au premier plan. Cet avis aspire à y participer.

**Conçu comme un « avis CADRE », il appelle d'autres saisines plus sectorielles.**

## Quelle place pour les collectivités territoriales ?

L'action culturelle de l'État s'inscrit dans un contexte local qui s'est beaucoup transformé en trente ans. La place importante que les collectivités territoriales sont venues occuper -en particulier les villes et les agglomérations urbaines- est un élément majeur de la transformation de ces politiques. Les collectivités pallient, certes, le désengagement de l'État mais elles ont aussi -et pour beaucoup d'entre elles- considéré l'action culturelle comme un des moteurs de leur développement.

A cet égard une recommandation importante s'impose : elle concerne l'équilibre et la cohérence des politiques culturelles territoriales. Il y aurait danger à ne considérer que le volet social de l'action culturelle sans se préoccuper, avec l'État ou d'autres, des problèmes de création, de recherche, d'innovation ou d'évaluation. **Dans un contexte marqué par la marchandisation et par le recul des projets socialisants, l'appétence culturelle est fortement fragilisée.**

Pour que l'art touche un large public, et pas seulement les citoyens habituels et privilégiés, l'éducation artistique, les pratiques en amateur, l'éducation populaire doivent être soutenues fortement en amont d'une programmation artistique, ainsi qu'une création artistique qui ne se contente pas de produire de l'offre culturelle.

C'est pourquoi l'équilibre entre les projets artistiques et culturels d'excellence et la dimension éducative et sociale de l'action culturelle quotidienne est à requestionner. Il importe aussi de consolider la création et l'artiste lui-même, dans le cadre d'actions concertées (sous forme par exemple de contrats d'objectifs).

## **Ne pas confondre politique culturelle régionale et culture régionaliste**

Poser la question des politiques culturelles à l'échelle de la région reviendrait a priori, dans bien des esprits, à privilégier les cultures identitaires. La tendance apparaît nettement : musiques traditionnelles, arts populaires, dialectes et langues régionales bénéficient d'initiatives de plus en plus nombreuses. Si la valorisation d'un territoire passe, bien entendu, par l'appropriation d'une mémoire, d'un patrimoine oral, musical, culturel, ... l'idéal reste, à l'instar d'autres domaines, d'encourager les croisements entre héritages culturels et création contemporaine et de soutenir ainsi en permanence le décloisonnement et l'ouverture.

Les cultures traditionnelles et populaires sont donc à prendre en compte dans les politiques culturelles, et c'est en ce sens qu'elles sont incluses dans la réflexion du CESR.

**Mais elles ne constituent pas le sujet central** de ce « travail cadre » qui entend surtout, à partir d'un état des lieux, tirer des enseignements pour proposer de nouvelles formes d'action cohérentes, dans le cadre précis du territoire régional et de ses populations.

## **La région est-elle un espace pertinent pour penser et construire des politiques culturelles territoriales ?**

La région Bourgogne a, jusqu'ici, adopté les critères d'attribution du ministère de la culture en région, axés sur l'exemplarité de l'œuvre d'art et son excellence, se contentant souvent d'une politique d'accompagnement des projets d'État, faute d'une politique propre, définie, laquelle serait pourtant nécessaire à l'identification des régions dans leur diversité.

Sa politique se résume trop souvent à des acquiescements budgétaires, relatifs à la reconduction, ou non, de participations à des financements croisés. Ce système laisse peu de place aux initiatives structurantes du désir de culture (pratiques en amateur, projets d'éducation populaire, pratiques artistiques émergentes) tout comme à une création vivante qui se préoccuperait de réinvestir son milieu : territoires, patrimoine et populations.

Il est donc nécessaire que la Région Bourgogne se dote « d'une ambition et d'une politique culturelles », qu'elle réfléchisse à la culture et aux arts dans le monde du XXI<sup>e</sup> siècle, qu'elle invente et qu'elle construise un projet, reflet de cette ambition, adapté à ses moyens et s'inscrivant en harmonie avec le concert des initiatives de l'État et des autres collectivités.

## La région : un espace de démocratisation

La contribution du CESR de Bourgogne à partir de la question initialement posée : « **la région : espace pertinent pour de nouvelles stratégies culturelles ?** », est essentiellement orientée vers cette préoccupation : rapprocher l'art du citoyen, dans un rapport d'équité, autrement dit : **la politique culturelle de la région Bourgogne, pensée et agie comme « la rencontre permanente entre l'art et le social ».**

Au long des travaux de la section, il est clairement apparu qu'une politique régionale, culturelle surtout, était strictement inconcevable sans la mise en place d'un outil adéquat, mais surtout sans l'installation, dans toute la mesure du possible, d'une politique ferme de PARTENARIAT avec les autres collectivités territoriales, de la ville à l'État, en passant par les pays et les départements, ceci dans un esprit de complémentarité ou de mutualisation, plutôt que de stérile concurrence.

Toutes les propositions qui concluent ce travail sont articulées à cette idée centrale : **la Région Bourgogne, en tant qu'acteur en devenir des politiques culturelles, se concentre sur trois objectifs :**

- créer le désir de culture dans toutes les composantes de la population,
- rapprocher l'art et la culture des milieux sociaux et géographiques les plus éloignés,
- se doter des moyens adaptés à cette politique.

Il importe enfin de réaffirmer que toute politique culturelle régionale se doit d'être ouverte et conquérante, contre les tentations du régionalisme, de l'instrumentalisation électoraliste ou du repli identitaire.

Et de rappeler que la culture vivante, plus spécialement examinée ici (le patrimoine ayant fait l'objet d'un avis précédent) est un élément important de l'aménagement du territoire, ainsi qu'un facteur de cohésion sociale, en quoi elle est constitutive de l'idée encore neuve de région.

## 2. PROPOSITIONS

### CREER LA DEMANDE

#### **Pour un contrat régional d'éducation artistique**

Un contrat régional d'éducation artistique, signé entre les services concernés selon les cas (ministère de l'Éducation nationale, DRAC, conseil régional, départements, villes) permettrait de fédérer, à l'échelle de la région, les initiatives existantes.

La Région peut contribuer à inventer une nouvelle voie d'intervention dans ce domaine porteur d'avenir pour la démocratisation des arts.

#### **Pour un développement de l'enseignement artistique**

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le conseil régional pourrait encourager les acteurs de l'enseignement artistique à élaborer un schéma régional des enseignements artistiques.

Il serait souhaitable que l'enseignement artistique dans son ensemble ait pour vocation de transmettre le goût des arts à de futurs amateurs d'art, qui pourraient continuer à pratiquer et à se produire au sein des écoles.

#### **Pour le soutien concret aux réseaux de médiation**

Les structures et les réseaux qui se sont donné cette fonction, fédérations des œuvres laïques, maisons des jeunes et de la culture, foyers ruraux, etc., doivent être soutenus au niveau régional, par la mise en place de conventions pluri annuelles.

#### **Pour un projet régional de développement des pratiques en amateur**

Une charte régionale des pratiques en amateur pourrait être élaborée avec les associations d'éducation populaire et les représentants des pratiques en amateur, qui dégagerait les besoins des partenaires en locaux, en matériel, mais également les projets culturels envisageables : stages de formation, échanges artistiques avec des professionnels.

## POUR UNE CULTURE RAPPROCHEE DES POPULATIONS

#### **Pour la mise en place de contrats artistiques de service public**

Comme en matière d'éducation ou de pratique culturelle, des contrats d'action artistique, voire des contrats de mission, peuvent être passés avec les équipes, compagnies, créateurs ou associations, soucieux de lier la création à des objectifs concertés et reconnus « d'utilité régionale ».

#### **Pour une politique d'aide à l'accueil d'artistes, de résidences « à sens »**

Il est important de rappeler ici qu'une résidence se réfléchit, se pense, se prépare, avec les artistes invités, les populations, les élus.

Par ailleurs, un grand nombre d'élus et de responsables associatifs rencontrés par le CESR sont ouverts à des projets d'accueil de compagnies, de stages, de spectacles (l'été surtout) mais ne disposent ni des contacts, ni de la logistique, ni de moyens suffisants. La Région est en devoir d'intervenir au nom de l'équité territoriale.

### **Pour solliciter les initiatives locales**

En tant qu'initiatrices des envies de culture et d'art, les initiatives d'éducation populaire sont à développer et à encourager par une reconnaissance concrète de la région, se traduisant par un partenariat non exclusivement financier.

### **Pour une réflexion concernant les équipements mobiles**

Le CESR propose que la Région Bourgogne dresse un inventaire actualisé et morphologiquement complet des équipements existants.

Il suggère aussi la mise à l'étude d'équipements mobiles, tels qu'il en existe dans certaines régions, susceptibles surtout en hiver, de pallier le déficit en équipements fixes plus particulièrement en milieu rural et de servir de base à des actions de diffusion culturelle concentrées : accueil de spectacles, créations locales, voire de projets de plus longue durée, résidences, tournées conjointes.

## **LES OUTILS**

### **Pour ou contre un observatoire des politiques culturelles ?**

Considérant cependant le contexte dans lequel se trouve le secteur culturel et artistique, constatant la pluralité des strates existantes à l'heure actuelle dans l'organisation des affaires culturelles, d'autant plus dans une région dotée de plusieurs entités chargées d'orienter les décisions des élus par leurs consultations et études, la création d'un observatoire des politiques culturelles en Bourgogne n'est pas une priorité.

Une telle structure serait une instance de plus, qui ferait appel aux mêmes partenaires, déjà très sollicités par les nombreux comités régionaux. Elle peinerait enfin à recueillir moyens et efforts.

### **Pour le développement conséquent du service culturel régional et d'une expertise régionale**

A politique culturelle ambitieuse, outil culturel performant.

Afin que la Région prouve officiellement sa compétence en matière d'action artistique, ses capacités techniques doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le CESR suggère que le service culturel de la région soit développé et capable d'évaluation, de concertation, d'élaboration de stratégies innovantes et adaptées au contexte.

### **De quelques priorités pour le service culturel de la région**

- un observatoire des publics,
- une meilleure information sur l'emploi culturel (une convention cadre sur les métiers de la culture, un forum de l'emploi culturel).

### **Une conférence annuelle de la culture**

Le CESR propose d'organiser chaque année, en collaboration avec la Région, une conférence régionale consacrée à la politique culturelle de la Région. Ces rencontres seraient l'occasion d'une évaluation collégiale de la mise en œuvre du schéma de politique culturelle de la Région Bourgogne.